

AVIGNON

Ville d'exception

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

VILLE ÉMANCIPATRICE

Direction Avignon Musées

Palais du Roure

Nos références : SZ/SLB/EV PDR_20260006

Affaire suivie par : Sarah ZINGRAFF, Cheffe d'établissement

☎ 04 13 60 50 02 - @ sarah.zingraff@mairie-avignon.com

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'Avignon

Vu les articles L2122-18, L2122-22 (alinéa 5) et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 5 du 4 Juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Claude NAHOUM, Adjoint au Maire,

Vu le budget de la commune,

DÉCIDE

Article 1 : La Ville d'Avignon met gracieusement à la disposition à l'association du Flourège, des espaces, du matériel muséographique et des documents du palais du Roure du lundi 13 au lundi 27 avril 2026 inclus, de 10h à 17h45, dans le cadre d'une exposition célébrant l'anniversaire des 150 ans de l'association, ouverte au public du 18 avril au 25 avril 2026.

Article 2 : Les modalités d'occupation des espaces, de mise à disposition du matériel muséographique et des documents du palais du Roure sont précisées dans la convention ci-jointe, conclue entre la Ville d'Avignon et l'association du Flourège.

Article 3 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur Le Directeur Général des Services et Monsieur Le Trésorier Principal des Finances de la Ville D'AVIGNON seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à AVIGNON, le **06 mars 2026**

Pour le Maire, par délégation,
Le Premier Adjoint

Parvenu en Préfecture le 12/03/2026

Publié le 16/03/2026



Claude NAHOUM